

Les politiques toujours plus antisociales portées par Macron s'accompagnent d'une dérive autoritaire sans précédent. Le gouvernement craint la contestation sociale et la remise en cause d'un modèle néo-libéral qui génère toujours plus d'inégalités entre les individus et les peuples, qui détruit les écosystèmes et la santé. C'est pourquoi le pouvoir met tant d'énergie à réprimer violemment nos manifestations, c'est pourquoi il s'acharne dans notre secteur, contre notre camarade Olivier Sillam, contre nos collègues à Melle, à Bordeaux.

En ce moment, deux projets de loi profondément liberticides sont débattus à l'Assemblée Nationale.

- La loi de "Sécurité Globale" vise à renforcer l'arsenal répressif, entre autres en généralisant la surveillance par les drones ou les caméras piétons, mais aussi en voulant empêcher la diffusion des images de violence policière. Sans ces images, c'est le producteur Michel Zecler qui serait aujourd'hui inculpé et non pas les policiers qui l'ont si violemment frappé et insulté. A l'appel de la coordination #StopLoiSecuriteGlobale, des centaines de milliers de personnes ont déjà manifesté et s'apprêtent à manifester de nouveau le 30 janvier.
- Le deuxième texte, la loi « confortant le respect des principes de la République », falsifie la laïcité pour stigmatiser nos concitoyen-nes de confession musulmane. C'est bien que le texte action cite ces stigmatisations, mais c'est mieux s'il dénonce clairement la loi qui les renforce. Macron a suffisamment balisé le terrain en dénonçant depuis des mois le "séparatisme" pour que tout le monde sache qui cette loi pointe du doigt. Et dans sa concurrence nauséabonde avec le RN qu'il veut désigner comme son seul opposant pour 2022, il en rajoute. Lors d'une interview le 22 décembre, il réouvre le débat sur « l'identité nationale » en affirmant que certains phénomènes « comme les migrations, ont créé une forme "d'insécurité culturelle" ».

Ces deux lois sont les deux faces d'une même pièce qui vise à réprimer et à diviser notre camp social. Le gouvernement s'apprête d'ailleurs à faire basculer l'article 24 de la première loi sur l'article 18 de la seconde. Ces deux lois portent gravement atteinte à nos droits et à nos libertés.

Le SNES-FSU doit s'inscrire fermement dans la lutte contre le racisme et poursuivre son engagement avec la FSU dans les cadres unitaires dénonçant les atteintes aux libertés publiques envisagées par ces deux projets de loi. Il doit en particulier faire campagne pour mobiliser les collègues afin qu'il manifestent massivement le 30 janvier contre la "loi de sécurité globale".